



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITÉ

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

Certificat d'Aptitude à l'Exercice Régulier d'Activités Politiques

Décerné au parti politique

UNION DÉMOCRATIQUE DE GUINÉE (UDG)

(Agrément A/92/1551/MIS/CAB)

Le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation,

Vu la Loi Organique L/91/002/CTRN du 23 Décembre 1991 portant charte des partis politiques ;

Sur le rapport de la Direction Nationale des Affaires Politiques et de l'Administration Électorale ;

Vu les résultats de l'évaluation des partis politiques - session Mars 2025 ;

Décide :

Le parti politique UNION DÉMOCRATIQUE DE GUINÉE (UDG) est autorisé à poursuivre l'exercice normal de ses activités politiques.

Fait à Conakry, le 13 Mars 2025



Général 2ème section

Elhadj Ibrahima Kaill CONDE